VILLE SOLIDAIRE

Madame Valérie PECRESSE
Présidente d'Île-de-France Mobilités
39bis - 41 rue de Châteaudun
75009 Paris

Mitry-Mory, le 14 mai 2019

Madame la Présidente,

Suite à l'audition, ce lundi 13 mai, par le Conseil d'Île-de-France Mobilité, de M. Michel CADOT, Préfet de la région Île-de-France au sujet de la réalisation du CDG Express, vous avez réaffirmé votre attachement à la réalisation de cette ligne, et votre préférence pour le second scénario présenté par le rapport de M. le Préfet.

Ayant noté, dans votre communiqué du 12 décembre 2018, votre exigence que *« L'Etat doit préciser si le calendrier d'une mise en service avant les JO de 2024 est atteignable sans dégrader la qualité de service des lignes B, H, K, E, P ni retarder les travaux pour améliorer celles-ci »*, et que *« Dans le cas contraire, Île-de-France Mobilités demande de fixer un nouveau calendrier pour lequel l'Etat peut s'engager sur l'absence d'impact sur la qualité de service des lignes »*, je m'étonne de cette nouvelle prise de position.

Après vous être déclarée « inflexible » quant à la neutralité de l'impact du CDG Express sur les transports du quotidien, vous renoncez ainsi aujourd'hui, purement et simplement, à cette exigence en soutenant un scénario qui s'accompagne de dégradations majeures sur le réseau de l'axe nord, six années durant.

Certes, ce scénario 2 économise les conséquences cataclysmiques de la réalisation du scénario 1, trop évidemment destiné à faire paraître la solution du report à 2025 comme acceptable. Néanmoins, il reste très loin d'être exempts de conséquences sur les travaux d'amélioration du réseau ferroviaire de l'axe nord et notamment du RER B, et sur les conditions de voyage de ses usagers.

Report des travaux de régénération dits « de priorité 2 » à 2028, de ceux du pont de Soissons à 2025, fermeture totale du faisceau ferroviaire Nord trois semaines à l'été 2025, nombreux week-end de coupures de 2021 à 2023, coupures de jour, limitations de vitesses et réduction des jours d'interconnexion en Gare du Nord n'en sont que les impacts anticipés. S'y ajouteront les impacts liés aux difficultés de réalisation de travaux concentrés, déjà observables le matin même de l'audition de M. le Préfet, alors que le RER B était perturbé par la finalisation tardive du chantier ce week-end.

J'observe par ailleurs que ce scénario aggrave le risque financier associé au CDG Express. Outre un impact marqué sur le tarif de la taxe sur les voyageurs aériens destinée à le financer, il nécessitera l'augmentation conséquente du prêt accordé

Hôtel de Ville
Cabinet du Maire
11/13 rue Paul Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.fr

mairie@mitry-mory.fr

par l'Etat, dont le remboursement sera conditionné par d'hypothétiques recettes engrangées par ce train à la rentabilité plus qu'incertaine.

S'y ajoute l'hypothèse d'un fond d'indemnisation, que vous appelez de vos vœux. Cependant ses contours restent flous : qui aura à charge d'assumer les remboursements en s'acquittant de l'impact financier des perturbations provoquées par la construction d'une ligne ferroviaire privée ? Quelle indemnisation serait proposée ? La moitié non remboursée par l'employeur d'un abonnement mensuel à Navigo ? Cela ne compensera pas les conséquences de six ans de perturbations sur la vie personnelle et professionnelle des usagers et riverains du RER B qui portent déjà cette situation comme un boulet lors de leurs entretiens d'embauche.

Un troisième scénario serait préférable : l'abandon du CDG Express qui, en ne proposant qu'un arrêt à Gare de l'Est, n'évite pas la nécessité d'une interconnexion aux voyageurs. A ce titre, les multiples destinations proposées par le RER B la future ligne 17 du Grand Paris Express, pouvant également accueillir des trains directs, sont bien plus intéressantes.

L'amélioration du cadencement et de la régularité du RER B et son bouclage ferroviaire, l'accélération du calendrier de la ligne 17, et l'amélioration du cadencement de la ligne K permettraient de répondre aux besoins d'amélioration de la desserte de l'aéroport, tout en profitant aux usagers du quotidien.

Je vous invite donc à refuser ces scénarios et à réaffirmer les exigences que vous aviez formulées en faveur des transports quotidiens.

Souhaitant pouvoir vous rencontrer prochainement afin d'en échanger plus avant,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Charlotte Blandiot-Faride
Maire de Mitry-Mory